Préparation au TEF pour la naturalisation

Public : Demandeur pour la naturalisation

Pré-requis : Le niveau minimum exigé pour une demande de naturalisation est le niveau B1 du Cadre européen commun de réference pour les langes du Conseil de l'Europe (CECRL)

Durée : 7 heures (1 jour)

Objectifs : Il s'agit de dispenser aux apprenants une formation en français leur permettant de se préparer au mieux à la passation du TEF (Test d'Evaluation de Français) Naturalisation en travaillant les quatre compétences évaluées : la compréhension écrite et orale, l'expression écrite et orale.

Lieu de la formation : 146 rue Paradis - 13006 Marseille ou à distance

Modalités d'évaluation : Cas pratique en continu avec évaluation par le formateur

Formalisation à l'issue de la formation : TEF naturalisation

Le Tef pour la naturalisation est un test d'évaluation du français reconnu par le ministère de l'intérieur. Il s'avère indispensable dans la cadre d'une demande de naturalisation auprès de L'État français. Il a pour objectif de mesurer le niveau en français. Les quatre compétences sont évaluées : la compréhension et l'expression orale, la compréhension et l'expression écrite.
Le niveau minimum exigé pour une demande de naturalisation est le niveau B1 du Cadre européen commun de réference pour les langes du Conseil de l'Europe (CECRL). Lors du test, le ou la candidat.e passe quatre épreuves :

Préparation au test

Cette formation a pour objectif de préparer au mieux à ce test. Dans un premier temps, l'examen général sera présenté.
Le programme sera adapté aux besoins du ou de la candidat.e et de ses besoins.
L'objectif visé sera minimum B1 dans chacune des compétences grâce à un entraînement aux quatre épreuves de l'examen.
Un examen blanc sera proposé pour l'expression orale avec le ou la formateur.trice afin que le ou la candidat.e soit le plus à l'aise possible le jour du test face à l'examinateur.trice. Un test est toujours un moment très stressant. Des conseils de gestion du stress et du temps seront également transmis.

Programme

Compréhension écrite :
- Comprendre des documents de la vie quotidienne
- Pouvoir répondre à des questions sur des documents authentiques.

Compréhension orale :
- Comprendre le français parlé en écoutant des documents sonores.

Expression écrite :
- Exprimer son point de vue à l'écrit à partir d'une courte affirmation.

Expression orale :
- Être à l'aise pour converser en face à face.
- Echanger avec un ami pour lui présenter une situation décrite et le convaincre d'y participer.
- Savoir argumenter à l'oral.

Lors du test, le ou la candidat.e passe quatre épreuves

Sur ordinateur :

• La compréhension écrite	45 min (35 questions)
• La compréhension orale	25 min (35 questions)
• L'expression écrite	30 min (1 sujet à traiter)

Lors d'un entretien avec un.e examinateur.trice :

• L'expression orale	10 min (1 sujet à traiter)

À la suite du test, une attestation de résultats officielle est transmise au candidat par mail par la CCI (la Chambre de Commerce et d'Industrie), elle vient compléter le dossier de demande de naturalisation.
Selon la CCI, le niveau requis pour la demande de naturalisation est considéré comme « atteint » si les trois critères suivants sont respectés :
- au moins 3 des 4 scores doivent être supérieures ou égaux à 300 points
- le score le plus faible doit être supérieur ou égal à 267 points
- la moyenne des scores aux 4 épreuves doit être supérieure ou égale à 300 points